

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 10

Artikel: Le congrès du T.U.C.
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le congrès du T.U.C.

Par Jean Möri

C'est dans le centre touristique de Southport que s'est déroulé le 87^e congrès des Trade Unions de Grande-Bretagne, la plus ancienne organisation syndicale du monde. Le vaste Gaumont-Théâtre était plein à craquer, avec 2000 personnes alignées sagement au parterre et sur la galerie. Sur ce nombre, il y avait près de 1000 délégués, appartenant à 180 syndicats environ, quelque 250 journalistes, des représentants du Labour Party — dont Herbert Morrison — des autorités, des attachés sociaux et même des employeurs curieux de savoir ce qui les attendait à ce carrefour du syndicalisme libre et dynamique. Ces quelques chiffres et l'intérêt porté à cette manifestation par la presse du monde entier, mais spécialement de l'Angleterre, la participation active de la radio et de la télévision, donnent bien la mesure de l'événement. La représentation étrangère, avec la C. I. S. L. et son organisation européenne, des délégués des organisations sœurs de l'Amérique du Nord et du Canada, d'Italie, de France, de Norvège, de Suède, d'Allemagne occidentale et de Suisse, témoigne aussi de l'importance de cette manifestation. D'autant plus que le Trades Union Congress procède à une sage rotation dans les invitations.

Une démocratie virile

La procédure anglaise, avec le président seul compétent pour diriger les débats, a souvent le don d'irriter les profanes dans les grands forums internationaux. Avec l'habitude, on comprend mieux l'utilité d'un tel régulateur qui permet de sortir d'interminables et stériles disputes pour résoudre de façon concrète les problèmes posés. Avec l'excellent président Geddes, qui termina de brillante façon son mandat à cette occasion, on apprécia même cette autorité, souveraine parce qu'elle n'est jamais arbitraire. Avec ce mélange d'humour et de volonté qui caractérise les insulaires, il mit ordre sans douleur aux velléités anarchiques. Il enchaîna ainsi sur la réaction d'un auditeur qui cria « sortez-le » à l'adresse d'un malappris qui qualifia un orateur de « Mac Carthy » : « Celui qui vous a proposé de sortir l'interrupteur n'avait aucun pouvoir de le faire. Mais moi je l'ai. Je vous avise donc qu'à la première récidive je ferai sortir l'insulteur. » Ce fut un éclat de rire général, ponctué d'une salve d'applaudissements. Charles Geddes est âgé de 58 ans. Il milite dans l'organisation des P. T. T. de son pays. S'il a rendu le mandat annuel de président du T. U. C. — ce qui lui valut la cloche d'argent massif de 43 cm. de hauteur, suprême honneur accordé à chaque président du congrès, et l'insigne d'or du T. U. C. — il ne put se défaire de la

présidence de l'Internationale des P. T. T. Il avait pourtant bien préparé sa succession, mais ses collègues ayant insisté avec tant de chaleur, il dut s'incliner pour une nouvelle législature. C'est là un hommage qui vaut tous les autres. Geddes, dont la compétence est reconnue loin au-delà de son pays, préside d'ailleurs encore l'organisation régionale européenne de la C. I. S. L.,

Si le président conduit les débats à sa guise, c'est à une commission des travaux ad hoc qu'il appartient de préparer les menus du congrès au jour le jour. Et le plus remarquable, c'est que tout marche à merveille. Il est vrai que le secrétariat prête assistance à cet organe de direction.

Cette procédure expéditive ne repose pas seulement sur l'autorité du président ou l'entregent de la commission des travaux. Elle découle de la préparation minutieuse du congrès par le secrétariat du T. U. C. en collaboration avec les membres du Conseil général, qui parlent très souvent au nom de l'organisation. Les béotiens se demandaient même si le secrétaire général, l'imperturbable Vincent Tewson, avait été condamné au silence. Ce n'était pas cela. Sir Vincent dut déposer sa pipe à quelques reprises pour renseigner le congrès sur des points litigieux ou répondre à des interpellateurs. On lui fit même l'honneur de lui laisser les questions délicates qu'il semble d'ailleurs préférer aux autres.

Cette efficience dépend aussi de la discipline des délégués. Ces derniers ont droit à la plus grande admiration. Car ils ne confondent pas discipline et conformisme. Ils savent protester à bon escient. On pourrait même envier leur volume de voix. Mais ces manifestations sont rares. Les orateurs, qu'ils soient dans la ligne ou non, peuvent compter sur l'attention générale, à condition qu'ils respectent la limite du temps de parole. C'est le vice-président qui avertit au moyen d'une lampe rouge les orateurs au terme de leur intervention.

Mais le signe le plus manifeste de l'esprit démocratique des syndicats anglais, c'est que leur délégation est composée aux trois quarts de membres qui travaillent à l'usine, à l'atelier ou au bureau. Il s'agit là d'une de ces célèbres règles non écrites dont les Anglais ont le secret. Cette composition des délégations n'empêche évidemment pas que les fonctionnaires interviennent le plus souvent à la tribune. C'est assez normal, puisqu'ils disposent à la fois de la documentation et de l'habitude de s'exprimer en public. Mais comme chez nous d'ailleurs, on est souvent charmé des interventions des militants de la base, qui suppléent souvent à une information incomplète par un bon sens étonnant.

Difficultés économiques de la Grande-Bretagne

Si l'on veut juger des conclusions du congrès de Southport, il ne faut pas oublier de tenir compte des difficultés économiques dans

lesquelles le pays se débat. Si l'essor industriel s'est poursuivi en 1955, la demande intérieure de biens a dépassé la croissance de la production. On dit même qu'à partir de l'an prochain la Grande-Bretagne suspendra complètement ses exportations de charbon. Cela n'a pas empêché les mineurs d'exiger le renvoi de 3000 travailleurs italiens. C'est là une assez curieuse décision qui conduira peut-être un jour ce grand pays éprouvé plus que tous les autres par la guerre à importer du charbon qu'auront arraché à la terre ces mêmes travailleurs transalpins dont on n'a pas voulu. Un triste paradoxe, comme on voit. D'autant plus que l'accroissement des importations a déséquilibré la balance des paiements. Tout cela conduisit à un fléchissement de la livre sterling sur le marché des changes.

Cette nouvelle poussée inflationniste ne pouvait évidemment laisser le congrès indifférent.

Ne pas jouer avec la menace d'une crise

Dans son discours d'ouverture, le président Geddes avertit le gouvernement de ne pas jouer à la légère avec la menace de crise économique, dans le but d'intimider les travailleurs. Il fit allusion à ce que l'on dit de différents côtés, c'est-à-dire que les prix augmentent trop rapidement et que la production ne s'accroît pas assez vite, que l'on dépense trop et que l'on n'épargne pas assez, que la valeur des importations n'est pas couverte par celle des exportations, que la stabilité de la livre sterling est menacée et que les marchés extérieurs britanniques sont mis en péril par des prix trop élevés et par l'aggravation de la concurrence, que les revendications de salaires menacent la structure économique du pays et que si l'on n'intervient pas rapidement la Grande-Bretagne se trouvera sur la voie de la dépression suivie de chômage et de l'abaissement du niveau de vie.

L'orateur refusa de repousser à la légère ces diverses affirmations qui ont aussi une signification pour le mouvement syndical. Même si certaines des craintes exprimées sont plus valables que d'autres, il faut leur accorder une grande attention. Si on ne le fait pas, on court vers un suicide économique. Car en élevant les prix au point de perdre des débouchés, on s'exclut de l'emploi, ce qui constitue en quelque sorte un suicide collectif.

Geddes insista sur le fait que le T. U. C. possède les moyens techniques de procéder aux vérifications nécessaires. Il a ses propres experts, capables d'analyser la situation économique du pays et d'en tirer les conclusions nécessaires. Une conférence spéciale des responsables syndicaux pourra ensuite préparer un programme économique national marqué du sceau syndical. Le gouvernement et les associations patronales auront de leur côté leurs propres responsabilités à assumer.

Geddes s'occupa aussi des grèves, qu'il ne s'agit pas d'abolir, mais dont on doit autant que possible chercher à éliminer les causes. Le principe de l'arbitrage, profondément ancré en Grande-Bretagne, permet d'arriver à ces fins. Mais les procédures d'arbitrage devront encore être améliorées, par exemple en permettant aux parties de faire appel contre certaines décisions. Ce qui impose la création d'un tribunal d'appel.

On verra dans les quelques décisions que nous commentons brièvement plus loin que les suggestions du président Geddes ont été en général retenues. C'est la meilleure preuve de leur valeur.

Quelques décisions entre beaucoup d'autres

Cette situation décida le congrès à transmettre au Conseil général la proposition de créer des instituts publics de crédit, susceptibles d'accorder à la population des prêts à intérêts modérés, afin de lutter contre les abus de la vente à tempérament, qui entraîne un important accroissement de charges.

En revanche, la proposition autorisant le Conseil général à intervenir en conciliateur avant que les pourparlers contractuels qui risquent d'entraîner d'autres groupes professionnels dans un conflit éventuel aboutissent à une impasse, a été acceptée par 4 842 000 mandats contre 3 039 000. Ce vote a parfois été interprété comme un accroissement de l'autorité des communistes dans le T. U. C. C'est manifestement exagéré. Car dans cette importante minorité se trouvaient des organisations très attachées à l'autonomie de leur fédération. C'est là au contraire une décision qui renforce l'autorité du Conseil général.

De même, si une minorité importante de 3,5 millions environ s'est ralliée à la proposition de collaborer plus étroitement avec toutes les organisations syndicales du monde, rejetée en définitive par 4,5 millions de voix, cela ne signifie en aucun cas une recrudescence du communisme, mais simplement un effet de la détente politique et du désir général de paix.

Sir Vincent Tewson n'a pas manqué de signaler l'erreur d'interprétations aussi fantaisistes. Les élections au Conseil général sont venues confirmer le jugement plus nuancé du secrétaire général du T. U. C. A cette occasion, les communistes ont essuyé un échec complet, puisque même leur leader, Arthur Horner, secrétaire du syndicats des mineurs, est resté sur le carreau. De même, la condamnation des grèves sauvages par plus de 5 millions de voix contre 2,8 millions est le signe tangible que le Conseil général tient bien en main les rênes du T. U. C.

Le problème de l'automation a particulièrement retenu l'attention du congrès. Le collègue Crawford a présenté à ce propos le point de vue du Conseil général, sur lequel nous aurons encore l'occasion

de revenir. Le congrès a exprimé l'avis que de considérables progrès technologiques seront réalisés en Grande-Bretagne dans un proche avenir. Ces progrès offriront au mouvement syndical de nouvelles occasions d'assurer une élévation des niveaux de vie en faveur de ses membres et de la communauté. L'initiative prise par le Conseil général en vue d'engager des discussions concernant les problèmes syndicaux qui surgiront à la suite de ces nouveaux développements a été approuvée. Ces discussions devront continuer afin d'être en mesure de traiter de la question en connaissance de cause.

Le fait qu'un projet de résolution postulant la réduction de l'horaire de travail et une campagne en faveur des quarante heures ait été rejeté a également donné lieu à des interprétations erronées. Pas plus que l'Union syndicale suisse, le T. U. C. n'est opposé à un postulat inscrit au programme de travail de toutes les organisations syndicales. Une action de ce genre a simplement été jugée prématurée au moment où la demande de marchandises dépasse l'offre, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

Le congrès réaffirma la nécessité d'introduire des systèmes de négociations collectives dans toutes les industries. Il regretta que certains employeurs refusent de reconnaître officiellement le syndicalisme et le droit de négociation collective, recommanda en conclusion au Conseil général d'intervenir auprès des organisations d'employeurs appropriées, avant tout dans le domaine des banques et des assurances, afin qu'elles invitent les compagnies récalcitrantes de reconnaître aux syndicats « bona fide » le droit élémentaire de négociation collective.

L'intervention de l'ancienne étoile sportive Guthrie en faveur des joueurs professionnels de football aboutit au vote d'une résolution tendant à l'amélioration des conditions de travail des exploités des clubs et à la réunion d'une conférence des parties intéressées. Ce fut un goal magnifique, acclamé par le congrès unanime. Ces joueurs, qui ne sont pas tous des Matthew, jouissent, paraît-il, en moyenne de sept années fastes. Ensuite, leur cote diminue et leur revenu avec. Or, les clubs s'approprient généralement la grosse part des prix des transferts, que la presse sportive monte si volontiers en épingle. Il y a là aussi une exploitation à faire cesser. Comme on voit, le syndicalisme s'introduit maintenant dans toutes les activités économiques. Le congrès s'occupa également des assurances sociales, qu'il entend non seulement maintenir mais développer, de l'enseignement et de l'éducation.

Quelques décisions de caractère politique furent encore votées. C'est ainsi que le congrès s'est prononcé en faveur de l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies, pour une réduction de la durée du service militaire de vingt-quatre à douze mois, pour une utilisation pacifique de l'énergie atomique, contre la discrimination raciale du Gouvernement sud-africain. Une proposition

qui tendait à s'opposer au réarmement allemand a cependant été rejetée.

Le Conseil général s'est réuni à la fin de cet important congrès pour désigner le nouveau président du T. U. C. C'est le collègue Beard, de l'United Patternmakers' Association qui a été élu.

Premiers effets

A peine le congrès avait-il terminé ses travaux que M. Georges Pollack, président de la Confédération des employeurs britanniques déclarait à une conférence de presse être prêt à rechercher avec le T. U. C. « une politique commune pour tous les problèmes économiques ». Il offrait même de discuter avec le Conseil général de l'importance respective des dividendes et des salaires et, si possible, à trouver un terrain d'entente. Cette offre de collaboration se terminait par cette honnête constatation : « Nous réalisons que le T. U. C. ne puisse appuyer une politique de blocage des salaires tant que le patronat ne sera pas préparé à jouer son rôle dans la lutte contre la hausse des prix. »

On comprend qu'une telle déclaration ait provoqué un grand intérêt dans l'opinion publique, voire même de la surprise. Si les associations patronales de notre pays y allaient de la même audace, on pourrait envisager avec plus d'optimisme la réalisation de la démocratie économique dans des communautés professionnelles vouées d'abord au bien de la collectivité productrice. Ce qui serait aussi dans l'intérêt le mieux compris des employeurs. Leur prospérité, j'allais écrire leur existence même, dépend en effet davantage d'une collaboration loyale des travailleurs dans les entreprises que la fortune des salariés de celle de l'économie privée. Car l'expérience enregistre de retentissantes réussites d'économie collective. Cette expérience révèle aussi que l'économie collective est loin d'être forcément totalitaire ou même étatique. Sous différentes formes, la coopération continue à se développer avec succès en Europe occidentale. L'Angleterre et la Suisse sont deux pays où le réseau coopératif s'étend à toutes les activités économiques. Quant aux nationalisations, cantonalisations ou communalisations, elles sont si efficaces que personne ne songe sérieusement à les remettre en question chez nous.

En revanche, la coopération entre associations d'employeurs et de travailleurs laisse encore beaucoup à désirer. Messieurs nos partenaires s'effarouchent même encore de notions aussi pratiques que « communauté conventionnelle », l'étiquette « communauté professionnelle » ayant dû être retirée de la circulation parce que trop effrayante pour les pusillanimes. Et pourtant, de nombreux organes paritaires d'exécution existent non seulement dans le cadre des conventions collectives, mais en pratique. Comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, d'innombrables employeurs qui feignent

de l'ignorer vivent en communauté conventionnelle. Si l'on veut éviter l'immixtion du législateur dans cette matière, il convient d'aller volontairement avec l'évolution, de ne pas craindre les discussions, de les engager même avant que les problèmes se posent de façon urgente et soient de ce fait même plus difficiles à résoudre.

On voudrait par conséquent qu'au lendemain du congrès du 75^e anniversaire de l'Union syndicale suisse les associations d'employeurs de notre pays imitent l'exemple de leurs collègues d'outre-Manche et se déclarent prêts à rechercher avec nous, par exemple, les moyens de répondre aux aspirations des organisations syndicales exprimées par Arthur Steiner.

Comme on voit, Southport n'a pas manqué à la coutume de dispenser généreusement les enseignements dont nous devons continuer à nous inspirer. Car les tactiques de nos deux centrales syndicales ont des analogies dictées par une même maturité syndicale, bien davantage que par vénération sentimentale pour des maîtres ès sciences syndicales.

Soixantième anniversaire des Amis de la Nature

Par *Pierre Aragno*

Comme on connaît mal les gens et les choses les plus proches de soi, les formations même dont on fait intimement partie ! Une fois de plus, je viens de m'en administrer la preuve en lisant le « *Mémorial* » édité à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation, à Vienne, des Amis de la Nature, la société alpiniste et touristique incarnant la pensée la plus pure, la plus vraiment universelle de notre humanisme ouvrier. Cette émouvante publication — une magnifique plaquette de 160 pages, 18 × 25, merveilleusement illustrée — est l'œuvre du comité central de l'Internationale des A. N. dont le siège est à Zurich.

Quelle histoire, quelle épopée que celle de cette association dont je suis membre depuis 1913 pourtant et que je découvre aujourd'hui seulement en ses tréfonds !

C'est en 1895, dans la capitale de cette mosaïque de 52 millions d'habitants qu'est l'empire austro-hongrois. Vienne est la ville du sourire, de la musique, de la valse... mais pour les grands ducs, les types à galette. Le prolétariat, lui, malgré son âme fondamentalement mimi-pinsonne, rigole beaucoup moins. Sa journée de travail n'en finit pas, le samedi et même le dimanche. Il croupit dans des taudis, comme dans toutes les capitales européennes, d'ailleurs. C'est à la pinte enfumée, dans ses loisirs si courts, que va l'ouvrier pour y chercher l'oubli.

Voici alors des braves sauveteurs qui surgissent : l'instituteur Georges Schmiedl, le métallo Aloïs Rohrauer, l'étudiant en droit